

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-7-1

Séance du vendredi 15 novembre
2019

POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-7-2 du 21 juin 2019 relative au nouveau Schéma de Lecture Publique dispositif d'intervention en faveur des médiathèques structurantes de territoire-convention de partenariat pour le fonctionnement des bibliothèques municipales/intercommunales,

VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

VU le Contrat « Territoire Lecture » 2018-2020 signé entre le Département du Haut-Rhin et l'Etat le 26 février 2019,

VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de ses réunions des 13 septembre et 25 octobre 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement d'une subvention d'investissement d'un montant total maximal de 207 000 € en faveur de la Commune de Munster, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1,
- Approuve le modèle d'avenant financier au « Contrat Territoire Lecture 2018-2020 » joint en annexe 2 et autorise la Présidente à signer, en 2019 et en 2020, les avenants financiers établis sur la base de ce document-type,
- Acte, pour 2019, la perception d'une subvention de 20 000 €, le Département attestant l'inscription à son budget 2019 d'une dépense de 44 928 €,
- Précise qu'une inscription en dépense de 44 928 € a été demandée dans le cadre du projet de BP 2020, l'Etat ayant prévu, de son côté, de renouveler son soutien à hauteur de 20 000 €,
- Précise que les recettes correspondantes seront versées sur le budget départemental sur l'imputation suivante : Programme D832 - ligne 74- 313- 74718- 2418 – 025.

Mme Monique MARTIN ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de 1^{er} adjoint au maire de MUNSTER.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité